



POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS



Coordination et rédaction

Direction générale du financement
Secteur du financement, du budget et des infrastructures

Pour information

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-97768-1 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

MOT DU PREMIER MINISTRE

Au cours des dernières années, l'enseignement supérieur a bénéficié d'investissements historiques au Québec, comme le démontre la croissance de plus de 30 % des investissements depuis 2018, pour atteindre près de 9 milliards de dollars en 2024-2025.

Les universités québécoises ont toujours été au cœur de notre enrichissement collectif. La formation de la main-d'œuvre, la recherche et l'innovation qui constituent leur quotidien ont contribué à l'ascension du Québec au sein des nations les plus développées au monde.

Afin de renforcer ce rôle important et de contribuer au développement économique de notre société et au rayonnement de la langue française, je suis très fier de vous présenter la nouvelle Politique québécoise de financement des universités.

Cette politique vise plusieurs objectifs essentiels pour la nation québécoise et pour les universités elles-mêmes. Je pense d'abord à la contribution des établissements universitaires à la résolution des enjeux de main-d'œuvre, particulièrement dans les services publics et les secteurs stratégiques pour notre économie. Cette contribution augmente notamment l'adéquation entre les formations offertes et les besoins du marché du travail. Elle favorise également la vitalité de la langue française au Québec et celle des établissements en région, qui jouent un rôle indispensable dans le développement économique et social de notre territoire.

Je suis convaincu que cette politique permettra de soutenir les acteurs et les artisans du réseau universitaire québécois pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs et faire de nos universités des leviers de développement encore plus performants.



A stylized, handwritten signature of François Legault in black ink.

François Legault
Premier ministre

MOT DE LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans un contexte où le Québec fait face à des défis économiques et sociaux importants, notamment sur le plan de la formation de la main-d'œuvre, les établissements universitaires sont appelés à se retrouver au cœur des efforts afin de les relever. La Politique québécoise de financement des universités se doit ainsi de refléter ces défis et de s'inscrire en adéquation avec le rôle primordial qu'elles jouent déjà dans nos collectivités, notre économie et notre savoir collectif.



Cette politique incarne donc ces priorités et met en place les moyens nécessaires pour que les universités puissent intensifier encore davantage ce rôle primordial qu'elles jouent. Elle inclut, tout d'abord, un rehaussement du financement inconditionnel et une diminution du financement selon les intrants, afin de permettre une meilleure prévisibilité pour les établissements. Elle comprend également une bonification du financement pour chaque étudiant inscrit et pour chaque diplôme obtenu dans certains domaines prioritaires, particulièrement dans les formations menant à des emplois dans les services publics ou stratégiques pour l'économie québécoise. Enfin, elle prévoit des mesures visant à soutenir et à favoriser l'intégration et le développement des compétences en français pour les étudiants non québécois.

Au cours de ce processus qui s'est échelonné sur plus d'une année, de nombreuses organisations ont été invitées à soumettre des mémoires pour nous faire part de leurs points de vue et de leurs attentes. De plus, des comités de travail composés de membres du Ministère et d'acteurs de l'enseignement universitaire et de la recherche ont mené des analyses et émis des recommandations sur cinq thèmes liés au financement des universités. L'ensemble de ce travail nous aura permis d'étoffer considérablement cette politique.

Je suis heureuse du fruit de cette démarche qui permettra, j'en suis convaincue, de faire rayonner encore davantage la contribution des établissements universitaires aux défis importants auxquels fait face le Québec. C'est pourquoi je tiens à remercier les établissements universitaires, les associations étudiantes, les organisations syndicales et patronales, les organismes représentatifs ainsi que l'ensemble des collaborateurs du réseau universitaire pour leur contribution à cette nouvelle politique.



Pascale Déry

Ministre de l'Enseignement supérieur

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
LE CONTEXTE	1
L'évolution de la clientèle étudiante	3
Le niveau de scolarité	5
La rareté de la main-d'œuvre	6
LES ORIENTATIONS.....	7
La vision.....	7
Les principes directeurs	7
Les objectifs	7
Les consultations.....	7
LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS.....	8
Les modalités de financement des universités	8
Les investissements gouvernementaux réalisés.....	8
Les orientations du modèle de financement	9
L'évolution du modèle de financement.....	11
LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	13
Une mise en œuvre graduelle.....	13
Les impacts financiers	13
La reddition de comptes et l'accèsibilité aux données	14
La poursuite des travaux.....	14
Une mise à jour de la grille de pondération	14
ANNEXES	16
Listes des organismes ayant déposé un mémoire	17
Intervention de l'État en enseignement supérieur.....	18

INTRODUCTION

La Politique québécoise de financement des universités (la Politique) établit les orientations et les modalités principales du financement octroyé aux établissements universitaires par le ministère de l'Enseignement supérieur (le Ministère). Le gouvernement du Québec s'est engagé à la réviser périodiquement.

Depuis sa dernière révision en 2018, des défis économiques et sociaux importants ont vu leurs impacts s'accroître, en raison notamment du contexte pandémique. Les universités étant des maillons essentiels du développement socio-économique du Québec, repenser la dernière Politique apparaissait donc plus que nécessaire.

En adaptant le financement des universités aux grandes priorités gouvernementales, la Politique contribue à la réalisation des trois missions dévolues à ces établissements, soit l'enseignement, la recherche et la création, et le service aux collectivités. De plus, elle se veut un élément de réponse aux défis auxquels fait face le Québec aujourd'hui.

LE CONTEXTE

La révision de la Politique québécoise de financement des universités advient alors que les établissements universitaires exercent leurs activités dans un environnement complexe, qui se caractérise notamment par la variation des effectifs étudiants, par des disparités régionales dans le taux de diplomation et par une augmentation importante des étudiants non québécois. De plus, elle s'inscrit dans un contexte où le Québec fait face à une rareté de la main-d'œuvre, particulièrement dans les services publics, un défi à relever pour lequel les établissements universitaires seront appelés à jouer un rôle névralgique.

Le système universitaire québécois en bref

Le système universitaire québécois est composé de 19 établissements de différents types : de grandes écoles, des universités à vocation générale, des établissements spécialisés ainsi qu'un établissement qui offre exclusivement de l'enseignement à distance.

Les établissements universitaires se trouvent dans plusieurs régions du Québec, de sorte que l'ensemble de la population québécoise a accès à une grande diversité de programmes d'études universitaires.

Alors que l'Université du Québec et ses universités constituantes sont instituées en vertu de la Loi sur l'Université du Québec, les autres établissements le sont par des chartes et jouissent, à certains égards, d'une plus grande autonomie. Selon les estimations du ministère de l'Enseignement supérieur, pour l'année 2023-2024, l'effectif fréquentant les universités s'élevait à 309 564 étudiants.

Tableau 1 : Effectifs inscrits à l'université selon le cycle d'études, à l'automne de l'année universitaire 2023-2024p

1 ^{er} cycle	223 039
2 ^e cycle	66 537
3 ^e cycle	19 988
TOTAL	309 564

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

p : Les données sur les effectifs étudiants universitaires de l'automne 2023 sont provisoires.

À l'automne 2023, l'effectif régulier et libre fréquentant les universités francophones s'élevait à 231 521 personnes, alors qu'il était de 78 043 personnes dans les universités anglophones. Pour la même période, on comptait 57 150 étudiants internationaux dans l'ensemble des universités.

Les universités québécoises délivrent des grades et des diplômes aux trois cycles d'enseignement universitaire. Selon les estimations du ministère de l'Enseignement supérieur, elles ont remis un total de 97 156 diplômes en 2022.

Tableau 2 : Diplômes universitaires selon le type de diplôme et le cycle d'études pour l'année civile de diplomation 2022p

Baccalauréats	Maîtrises	Doctorats	Autres diplômes de 1 ^{er} cycle	Autres diplômes de 2 ^e cycle	Autres diplômes de 3 ^e cycle	TOTAL
40 873	15 211	2 272	29 407	9 253	140	97 156

Source : MES.

p : Les données de l'année civile 2022 sont provisoires.

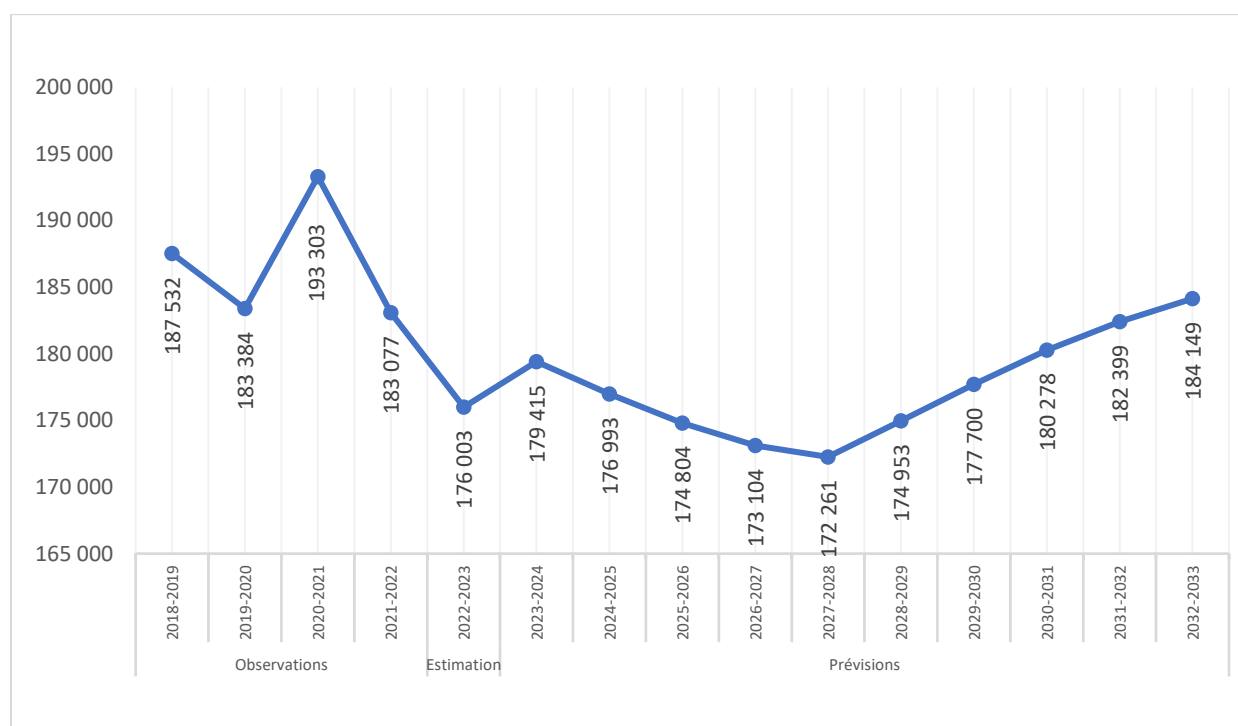
Le financement général accordé aux universités permet de soutenir leurs missions en tenant compte de leurs caractéristiques propres et en respectant leur autonomie et leur pouvoir d'initiative en matière d'organisation des activités.

L'évolution de la clientèle étudiante

Pour des raisons à la fois démographiques et liées à la pandémie de COVID-19, l'effectif étudiant en équivalence au temps plein¹ (EEETP) a connu des variations tant à la hausse qu'à la baisse entre les années 2018-2019 et 2021-2022, entraînant ainsi des enjeux de stabilité et de prévisibilité du financement.

Les prévisions de l'évolution démographique au Québec permettent d'anticiper une baisse continue de l'EEETP québécois à partir de l'année 2022-2023 jusqu'en 2027-2028. Une inversion de cette tendance à la baisse est prévue à partir de l'année 2028-2029 et devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2032-2033, notamment en raison du dynamisme de la natalité du Québec au cours des années 2002 à 2007. L'augmentation de l'EEETP québécois au cours de ces années sera corrélée à la croissance de la population québécoise âgée de 18 à 29 ans, prévue à partir de l'année 2024-2025.

Graphique 1 : Variation observée, estimée et anticipée de l'EEETP québécois dans les universités québécoises de 2018-2019 à 2032-2033

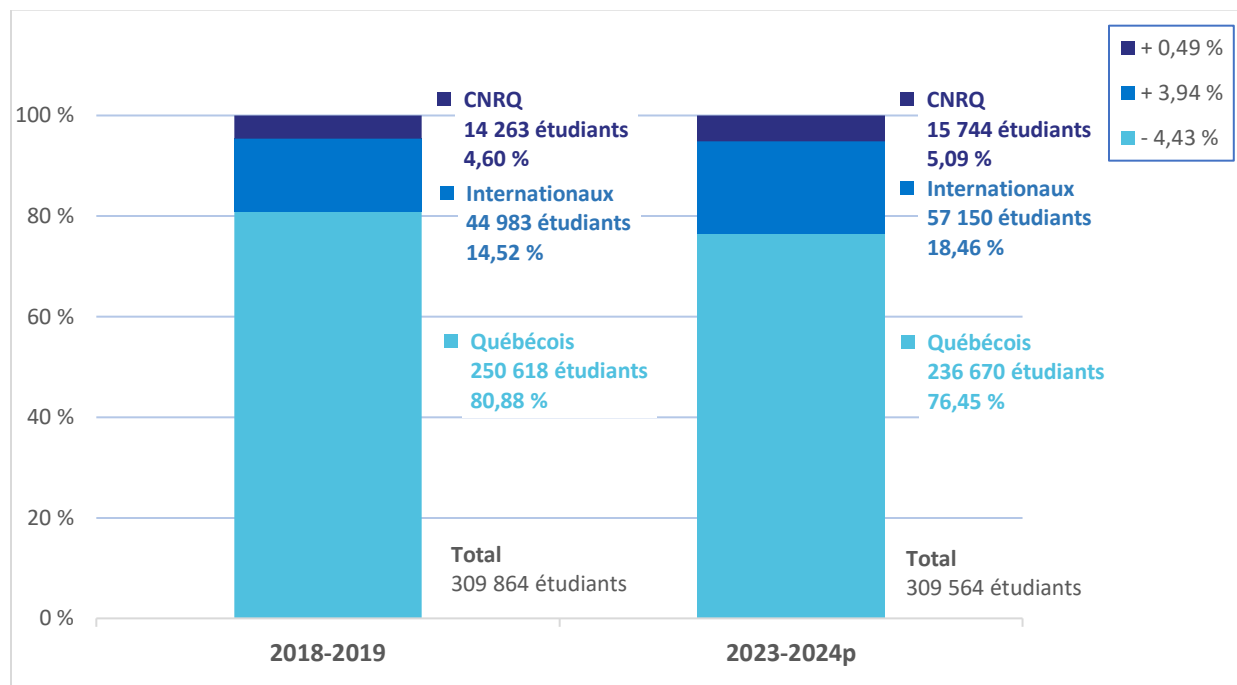


Source : MES.

¹ L'EEETP représente la charge normale d'études, mesurée en unités de cours, d'une personne fréquentant une université à temps plein durant une année universitaire. Cette unité de mesure correspond à 30 unités par année universitaire.

Bien que le nombre d'étudiants internationaux et canadiens non-résidents du Québec (CNRQ) accueillis au sein du réseau universitaire québécois dans les prochaines années puisse atténuer la fluctuation des effectifs, cette dernière nécessite un ajustement de l'importance donnée aux intrants dans le financement des universités.

Graphique 2 : Répartition de l'effectif étudiant inscrit à l'automne à l'université, selon le type d'étudiant, pour les années universitaires 2018-2019 et 2023-2024p



Source : MES.

p : Les données sur les effectifs étudiants universitaires de l'automne 2023 sont provisoires.

Note : Les données incluent les étudiants réguliers et libres.

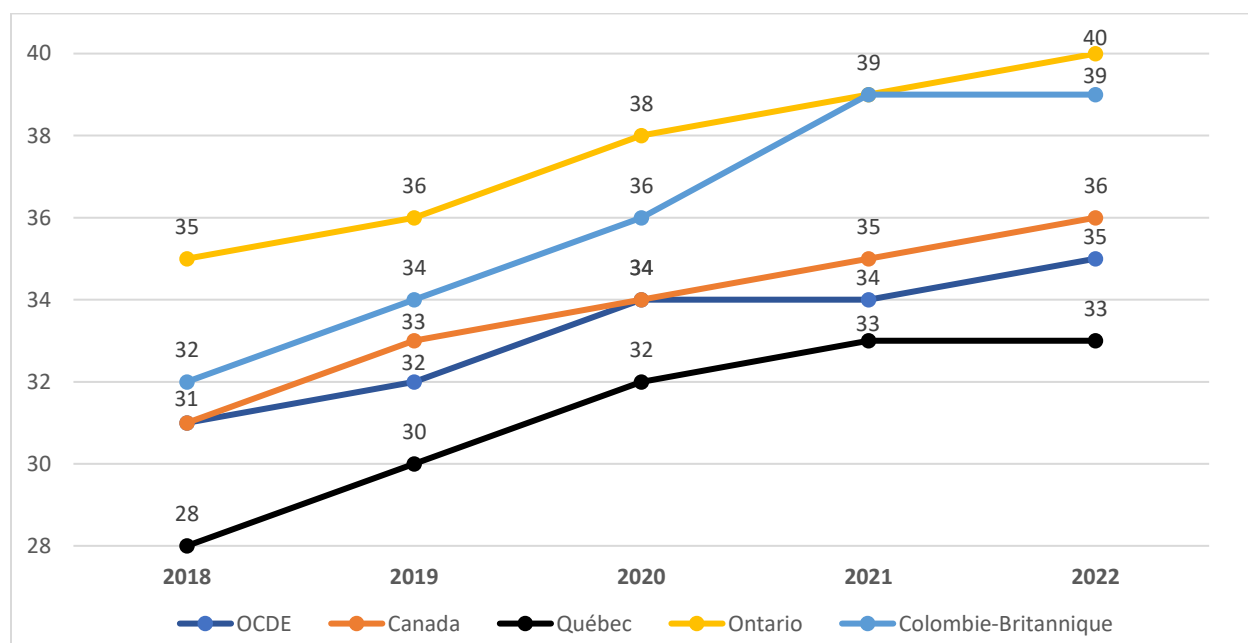
Par ailleurs, entre 2018 et 2023, la proportion de l'EEETP québécois au sein des universités québécoises a diminué au profit des étudiants internationaux et canadiens non-résidents du Québec. La part croissante de ces dernières catégories d'étudiants au sein des établissements universitaires québécois implique qu'une attention particulière soit portée à la capacité d'accueil et de développement des compétences en français de ces établissements.

Le niveau de scolarité

En 2022, la part de la population québécoise âgée de 25 à 64 ans détenant un grade universitaire supérieur ou équivalent au baccalauréat a progressé de 5 points de pourcentage par rapport à 2018, pour s'établir à 33 %.

Malgré ces progrès, la proportion de la population détenant un grade universitaire au Québec demeure inférieure de 7 points de pourcentage à celle de l'Ontario, de 6 points de pourcentage à celle de la Colombie-Britannique et de 3 points de pourcentage à la moyenne canadienne. Elle demeure aussi inférieure à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il faut toutefois noter que la part moyenne de titulaires d'un grade universitaire au Québec cache quelques disparités en fonction du type de diplôme. Ainsi, la part de titulaires d'un baccalauréat au Québec est supérieure de 3 points de pourcentage à la moyenne des pays de l'OCDE (22 % contre 19 %), alors que la province compte une proportion moindre de personnes diplômées de 2^e et 3^e cycle (11 % contre 16 %).

Graphique 3 : Distribution de la part (%) de titulaires d'un grade universitaire dans la population âgée de 25 à 64 ans, dans certaines provinces, au Canada et dans les pays de l'OCDE, de 2018 à 2022



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Tableau : 37-10-0130-01, 2024.

Le retard qu'accuse le Québec par rapport à la moyenne canadienne, à certaines provinces ou à l'OCDE en matière de diplomation universitaire des personnes âgées de 25 à 64 ans peut en partie s'expliquer par les caractéristiques uniques de la structure de l'enseignement supérieur québécois. En effet, le Québec a privilégié, à partir des années 1960, un déploiement de l'enseignement supérieur sur deux ordres d'enseignement, collégial et universitaire, afin de favoriser l'accessibilité à l'enseignement supérieur, notamment des Québécoises et Québécois de langue française.

La rareté de la main-d'œuvre

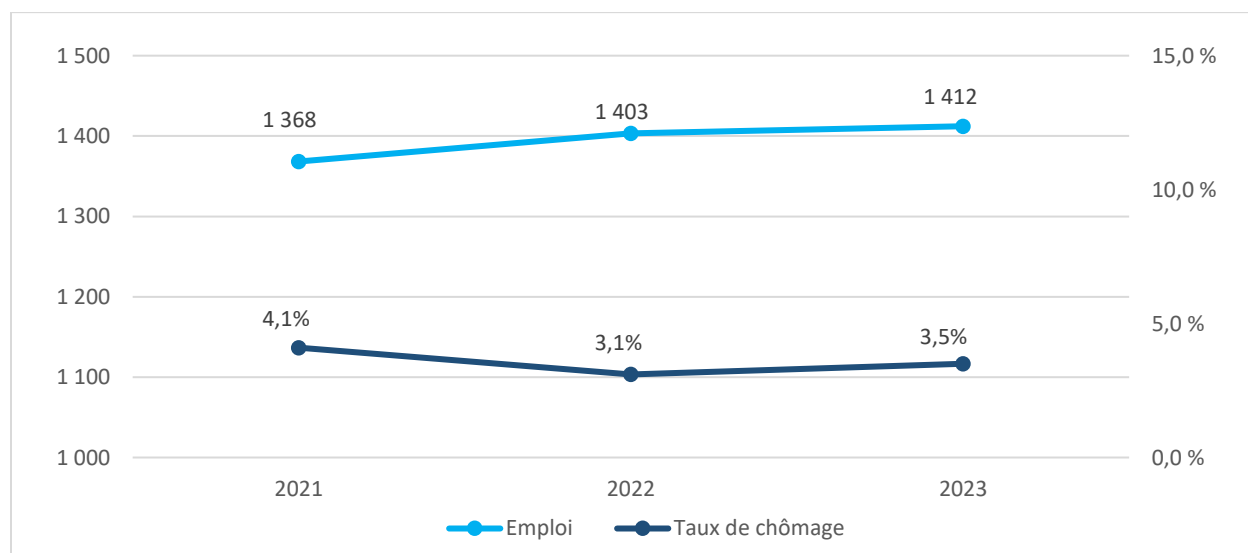
Depuis plusieurs années, la société québécoise est confrontée à une problématique persistante de rareté de la main-d'œuvre. Celle-ci affecte la plupart des secteurs d'activité, tout particulièrement ceux permettant l'offre de services publics tels que les milieux de la santé, des services sociaux et de l'enseignement.

En 2023, alors que les taux d'activité (82,1 %) et d'emploi (78,4 %) des personnes âgées de 15 à 64 ans restent élevés, le chômage demeure à un niveau historiquement bas (4,5 %), soit le taux le plus faible des provinces canadiennes².

En 2023, le nombre total d'emplois dans la province était de 4 506 400 (+4,1 % par rapport à 2019)³, dont près du tiers, ou 1 412 000 emplois, étaient occupés par une personne titulaire d'un diplôme universitaire (une proportion en hausse de +0,6 % par rapport à 2019). Alors qu'au Québec, c'est parmi ces diplômés et diplômées que le taux de chômage est le plus faible, la majeure partie des 450 600 nouveaux emplois qui seront créés sur la période 2022-2031 seront hautement qualifiés et nécessiteront une formation de niveau supérieur⁴.

Dans ce contexte, la capacité des établissements universitaires d'offrir des formations de qualité qui répondent aux besoins de la société d'aujourd'hui et de demain est essentielle pour permettre à la société québécoise de relever les défis liés à la rareté de la main-d'œuvre, à court comme à moyen terme.

Graphique 4 : Évolution de l'emploi (en milliers de personnes) et du taux de chômage (en pourcentage) chez les titulaires d'un diplôme universitaire



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2023. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec et présenté par le MES.

² Statistique Canada, *Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, données annuelles*, [En ligne], 2024. [www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410032701] (Consulté le 9 avril 2024).

³ Institut de la statistique du Québec, *Bilan du marché du travail au Québec en 2023*, [En ligne], 2024. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-marche-travail-quebec-2023.pdf] (Consulté le 9 avril 2024).

⁴ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *État d'équilibre de main-d'œuvre, 2022*, [En ligne], 2023. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA-diagnostic_professions_resume.pdf] (Consulté le 9 avril 2024).

LES ORIENTATIONS

La vision

La Politique québécoise de financement des universités met en place un mode de financement simplifié et plus souple, en adéquation avec les défis actuels du Québec, permettant aux établissements universitaires de remplir leurs missions et, ainsi, de contribuer au développement économique et social de la société québécoise.

Les principes directeurs

La présente Politique québécoise de financement des universités a été élaborée dans la perspective de favoriser l'**intégrité** du régime budgétaire, une **simplicité** accrue du modèle de financement ainsi qu'un financement **équitable, prévisible et pérenne** pour les établissements universitaires.

Les objectifs

La Politique vise :

- à rehausser le taux de diplomation de la population québécoise, particulièrement dans les régions non métropolitaines;
- à répondre à la pénurie de main-d'œuvre, notamment dans les services publics et les secteurs considérés comme prioritaires pour l'économie québécoise;
- à contribuer à la promotion et à la valorisation de la langue française.

Elle donne ainsi aux établissements d'enseignement universitaire québécois les moyens d'être des acteurs incontournables du développement économique et social du Québec ainsi que du rayonnement de sa langue officielle et commune, le français.

En ce sens, elle prévoit la mise en place d'un modèle de financement non seulement plus stable, souple et prévisible, mais aussi plus orienté vers l'atteinte des grands objectifs gouvernementaux. Elle privilégie un modèle permettant de mieux répondre aux défis ayant trait à la diversité des parcours, à la pénurie de main-d'œuvre et à la vitalité des régions du Québec. Enfin, elle contribue à une meilleure intégration des étudiants non québécois à la société québécoise, notamment par l'amélioration de leurs compétences en langue française.

Les consultations

Pour alimenter les réflexions du Ministère et lui permettre de mener à bien l'exercice de révision de la Politique, les établissements universitaires, les associations étudiantes, les organisations syndicales et patronales, les organismes représentatifs ainsi que l'ensemble des collaborateurs du réseau universitaire ont été invités à soumettre des mémoires (voir annexe pour la liste des organismes ayant déposé un mémoire).

De plus, des comités de travail composés de membres du Ministère et d'acteurs de l'enseignement universitaire et de la recherche ont mené des analyses et émis des recommandations sur cinq thèmes touchant le financement des universités.

L'ensemble de ce travail de collaboration a servi de base à l'élaboration de la présente Politique.

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

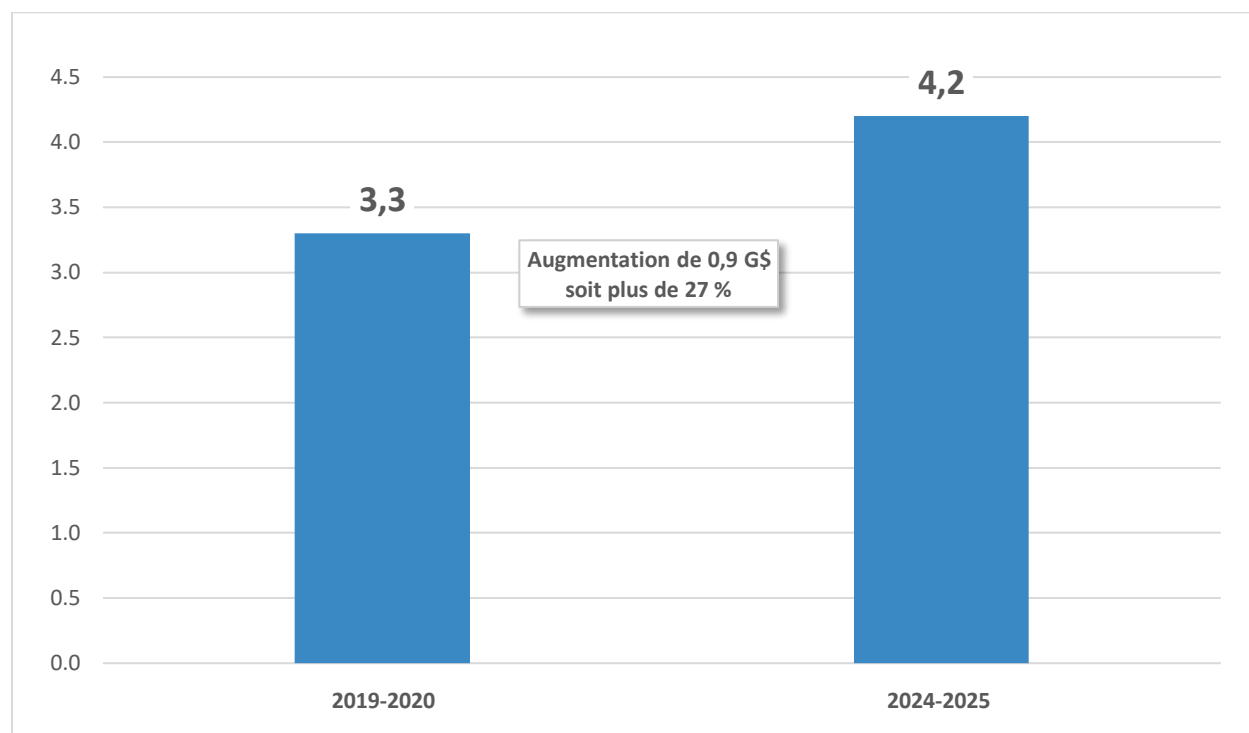
Les modalités de financement des universités

Les investissements gouvernementaux réalisés

Entre 2019-2020 et 2024-2025, le gouvernement du Québec a mis en place diverses mesures qui ont conduit à une croissance importante de la subvention de fonctionnement dans le réseau universitaire. Ainsi, pendant cette période, on constate une augmentation de 900 millions de dollars de la subvention ministérielle accordée aux universités, soit une hausse de plus de 27 %.

Les modifications et les ajustements prévus dans la Politique réorientent certains de ces investissements pour optimiser le soutien à la mission des établissements universitaires et contribuer à relever les défis auxquels la société québécoise fait et fera face.

Graphique 5 : Évolution de la subvention du Ministère dans le réseau universitaire entre 2019-2020 et 2024-2025 (en milliards de dollars)



Sources : Secrétariat du Conseil du trésor, Budget de dépenses 2024-2025, 2024; MES.

Les orientations du modèle de financement

La Politique québécoise de financement des universités s’articule principalement autour de six leviers qui prennent en compte les avis exprimés lors des consultations menées auprès des parties prenantes au printemps 2023, les travaux effectués avec les établissements universitaires et les orientations du gouvernement en matière d’enseignement supérieur. De plus, elle propose une refonte de la tarification appliquée aux étudiants internationaux et canadiens non-résidents du Québec qui doit notamment permettre de contribuer à renforcer le réseau universitaire francophone et de répartir plus équitablement le financement lié à ces personnes.

Inscription et obtention d’un diplôme dans des programmes prioritaires

Pour intensifier la réponse à la pénurie de main-d’œuvre dans les services publics et les secteurs considérés comme stratégiques, la Politique prévoit une bonification du financement pour chaque étudiant inscrit dans un domaine prioritaire et l’introduction d’un financement pour l’obtention d’un diplôme dans un tel domaine.

Attraction et intégration des étudiants non québécois et développement des compétences en français

La Politique prévoit de nouvelles modalités de financement pour les étudiants non québécois en vue de corriger le déséquilibre de financement entre les établissements universitaires, qui est notamment lié aux étudiants internationaux.

Cela permettra de renforcer le rayonnement des établissements universitaires francophones en soutenant le recrutement, l’accueil et l’intégration des étudiants internationaux et canadiens non-résidents du Québec dans ces établissements. Dans cette perspective, la Politique prévoit notamment des mesures favorisant l’insertion de ces personnes dans les milieux d’emploi et le renforcement de leurs compétences en français.

La Politique prévoit également apporter un soutien particulier aux établissements universitaires anglophones en vue d’assurer le développement des compétences en français des étudiants non québécois.

Prépondérance du financement à l’effectif étudiant

La Politique prévoit un rehaussement de la part du financement inconditionnel.

Les travaux menés en amont de la révision de la Politique ont permis de constater qu’une partie importante des coûts supportés par les universités sont fixes et ne dépendent pas de la mesure de l’effectif étudiant. Dans cette optique, l’augmentation de la part du financement inconditionnel dans la subvention gouvernementale allouée aux établissements universitaires cherche à atténuer l’impact des fluctuations du nombre d’étudiants sur ces établissements. Il en résulte un meilleur équilibre entre la variabilité et la prévisibilité du financement.

Allocations particulières et soutien fixe

Pour qu'il soit plus efficient, le financement relevant des allocations particulières est réorganisé et simplifié. Premièrement, le soutien fixe est majoré. Ainsi, un montant de 8,5 M\$ est accordé à chaque établissement. Deuxièmement, les allocations particulières remplacent les enveloppes destinées aux universités de petite taille, aux régions et aux missions particulières. Elles se déclinent en trois catégories :

- L'allocation *Établissements en région* prévoit l'octroi d'une enveloppe budgétaire spécifique à trois établissements universitaires régionaux (Université du Québec à Rimouski [UQAR], Université du Québec à Chicoutimi [UQAC] et Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue [UQAT]) pour qu'ils participent au maintien d'une offre de service sur l'ensemble de leurs territoires.
- L'allocation *Mission recherche* prévoit l'octroi d'une enveloppe budgétaire particulière aux trois établissements universitaires québécois remplissant des missions de recherche spécifiques (Institut national de la recherche scientifique [INRS], UQAR et Université Bishop's) pour qu'ils maintiennent leurs activités de recherche et développent leur expertise.
- L'allocation *Missions gouvernementales* prévoit l'octroi d'une enveloppe budgétaire spécifique aux quatre établissements universitaires québécois remplissant des missions gouvernementales (Université du Québec – Siège social [UQSS], INRS, École nationale d'administration publique [ENAP] et Université TÉLUQ).

Reconfiguration de l'offre de formation et élaboration de nouveaux programmes

La Politique prévoit faciliter davantage le démarrage de nouveaux programmes prioritaires. Aussi, à compter de l'année 2025-2026, un soutien sera accordé aux établissements dont la clientèle est en forte croissance dans des programmes non couverts par les incitatifs destinés à réduire la pénurie de main-d'œuvre, mais prioritaires pour le gouvernement.

Ressources informationnelles et recherche

La pérennité et le déploiement des ressources informationnelles dans le réseau universitaire ainsi que les défis posés par la transformation numérique et le développement de l'intelligence artificielle sont des préoccupations majeures. La Politique reconnaît l'importance d'avoir un modèle de financement des ressources informationnelles pour que les établissements demeurent à la fine pointe de la technologie et répondent adéquatement aux besoins des acteurs de l'enseignement universitaire.

La Politique reconnaît également l'importance du financement destiné au soutien et à la valorisation de la recherche et de la création. Ce financement contribue au renforcement des capacités des universités québécoises en matière de valorisation économique de la recherche, de la création et de l'innovation et favorise l'atteinte des priorités gouvernementales. La Politique prévoit que de nouveaux investissements seront réalisés dans les ressources informationnelles et la recherche dès que les disponibilités budgétaires le permettront.

Tableau 3 : Mesures et sources de financement prévues à la Politique québécoise de financement des universités (en millions de dollars)

	Impact à terme (2027-2028)
Inscription dans des domaines prioritaires	50
Obtention d'un diplôme dans des domaines prioritaires	120
Attraction et intégration des étudiants internationaux et canadiens non-résidents du Québec	160
Allocations particulières et soutien fixe	54
▪ Soutien fixe majoré	162
▪ Régions (universités couvrant un vaste territoire)	18
▪ Missions gouvernementales	32
▪ Mission recherche	39
▪ Soutien aux établissements de plus petite taille	51
▪ Retrait de subventions actuelles	-248
Reconfiguration de l'offre de formation et élaboration de nouveaux programmes	11
Transition	33
TOTAL	428

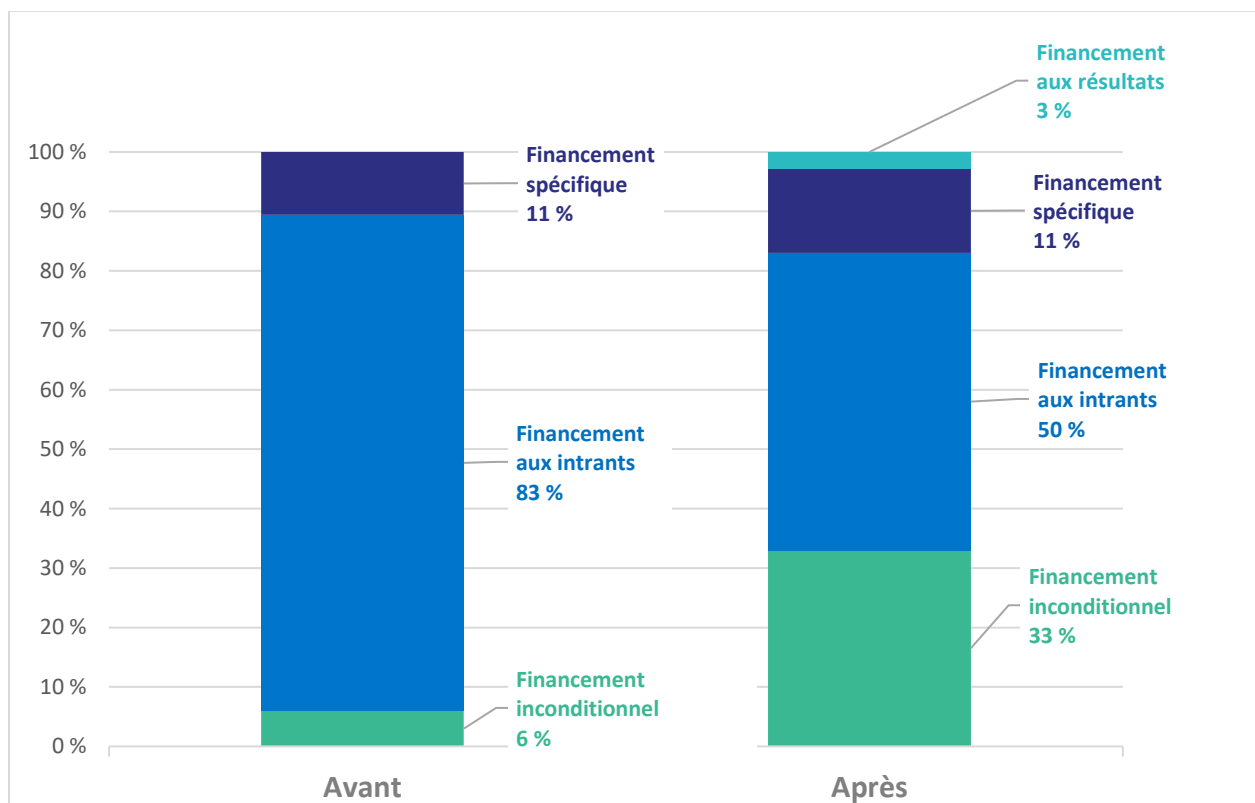
L'évolution du modèle de financement

La Politique propose un modèle de financement des universités plus axé sur les grandes priorités gouvernementales et en harmonie avec l'ensemble des politiques publiques mises en place par le gouvernement du Québec. Elle permet en effet d'assurer un financement des établissements universitaires québécois qui contribue à la prospérité de l'économie du Québec et de ses régions, à la réponse à la pénurie de main-d'œuvre, à la réussite et à la diplomation aux études supérieures ainsi qu'à la promotion de la langue française. En ce sens, l'actualisation du modèle de financement des universités se caractérise par :

- une bonification du financement pour chaque étudiant inscrit dans un domaine visé par l'Opération main-d'œuvre (OPMO) et l'introduction d'un financement pour l'obtention d'un diplôme dans un tel domaine;
- la mise en place d'une nouvelle tarification appliquée aux étudiants internationaux et canadiens non-résidents du Québec;

- une place accrue accordée au financement inconditionnel, qui doit donner aux établissements universitaires québécois une plus grande flexibilité dans leur gestion et améliorer la prévisibilité et la stabilité de leur financement, notamment dans un contexte de fluctuation et de diminution des effectifs étudiants;
- la simplification des allocations spécifiques, notamment celles destinées aux établissements en région et remplissant des missions particulières;
- la reconnaissance des ressources informationnelles (RI) et des technologies numériques (TN) dans l'offre de service des universités (formation à distance, recherche en intelligence artificielle, sécurité de l'information, etc.);
- le versement d'une allocation temporaire pour soutenir les établissements universitaires dans la transition vers le nouveau modèle de financement.

Graphique 6 : Répartition de la subvention de fonctionnement selon le type de financement



Source : MES.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Une mise en œuvre graduelle

Les ponctions sur les subventions variables seront réalisées progressivement pendant l'année 2025-2026 dans la perspective d'une implantation complète en 2026-2027.

D'autres mesures comme le soutien fixe, le palier d'effectif minimal et les ajustements pour simplifier le modèle de financement et en assurer l'intégrité seront, quant à elles, intégralement implantées dès 2024-2025, soit la première année de la mise en œuvre de la Politique.

Les mesures portant sur les domaines considérés comme prioritaires seront appliquées graduellement. Celle concernant les inscriptions sera introduite en 2024-2025 et complètement implantée dès 2025-2026. Celle contribuant à l'obtention d'un diplôme dans les domaines considérés comme prioritaires sera mise en œuvre à partir de l'année 2025-2026 pour devenir pleinement applicable en 2027-2028.

Dans le cadre de la réorganisation des sources de financement, la nouvelle tarification appliquée aux étudiants internationaux et canadiens non-résidents du Québec sera déployée progressivement à partir de l'année 2024-2025 pour devenir pleinement en vigueur en 2027-2028.

Les mesures d'attraction, d'intégration et d'acquisition de compétences en langue française destinées aux étudiants internationaux et canadiens non-résidents du Québec feront l'objet d'une implantation progressive de 2024-2025 à 2027-2028.

Les impacts financiers

Dans un contexte de stabilité du financement alloué aux universités jusqu'en 2028-2029, les mesures, le modèle de financement ainsi que les ajustements temporaires prévus par la Politique entraînent une redistribution du financement entre les universités.

La réorganisation du financement lié aux étudiants internationaux et canadiens non-résidents du Québec permettra notamment un rééquilibrage du financement entre les établissements francophones et anglophones du Québec.

Les établissements monodisciplinaires qui forment des étudiants dans les secteurs stratégiques pour l'économie québécoise, en particulier l'École Polytechnique de Montréal et l'École de technologie supérieure, seront les plus importants bénéficiaires de la nouvelle Politique. Le réseau de l'Université du Québec (UQ), qui assure une couverture universitaire sur l'ensemble du territoire, et particulièrement en région, verra également son financement rehaussé en vue de remplir ses missions en cohérence avec l'objectif stratégique du Ministère de répondre à la pénurie de main-d'œuvre dans les services publics, et ce, partout au Québec.

La révision de la Politique québécoise de financement des universités n'entraîne aucun coût sur l'horizon du cadre financier du gouvernement. En effet, la somme des réallocations annuelles est toujours équivalente à zéro. Il en est de même des sommes requises pour assurer une transition graduelle entre le modèle de financement actuel et celui qui est proposé. Ces sommes requises proviennent de la diminution de certaines subventions spécifiques et de la nouvelle tarification appliquée aux étudiants internationaux et canadiens non-résidents du Québec.

Tableau 4 : Impact financier annuel de la nouvelle Politique québécoise de financement des universités
(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Nouvelles mesures	162	318	388	428
Financement (réallocations, retrait de subventions et tarification des étudiants internationaux et canadiens non-résidents du Québec)	-162	-318	-388	-428
TOTAL	0	0	0	0

La reddition de comptes et l'accessibilité aux données

Par l'introduction de trois mécanismes, la Politique permet une rationalisation et une simplification de la reddition de comptes des établissements universitaires. Premièrement, appliqué de manière systématique, continue et itérative, le mécanisme de révision conduit à une rationalisation du processus de reddition de comptes. Ensuite, en prévoyant des moments d'échange, lors du renouvellement de la Politique et, chaque année, lors de l'élaboration du régime budgétaire des universités, le mécanisme de concertation assure une meilleure prise en compte des besoins et des contraintes de l'ensemble des parties prenantes au processus. Enfin, en impliquant que les nouvelles demandes de données soient signifiées dans le régime budgétaire de l'année précédant la déclaration dans les systèmes de mission, le mécanisme offre une plus grande prévisibilité aux établissements universitaires.

La poursuite des travaux

Une mise à jour de la grille de pondération

La révision de la Politique visait également la mise à jour de la grille pondérant le financement des domaines et des cycles d'études selon le coût moyen de formation. Les travaux menés conjointement avec le réseau universitaire ont mis en valeur l'importance de bénéficier de données récentes et représentatives dans la mise à jour d'une telle grille. Considérant le temps nécessaire à la compilation et à la ventilation des données provenant des principaux systèmes de mission du Ministère, il a été décidé d'entreprendre cette mise à jour à compter de l'année 2024, après la publication de la présente Politique

ANNEXES

Listes des organismes ayant déposé un mémoire

Acfas

Agence universitaire de la Francophonie

Bureau de coopération interuniversitaire

Centrale des syndicats du Québec

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Comité de liaison intersyndical des syndicats de professeurs et professeures de l'Université du Québec

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval

Confédération des syndicats nationaux

Conseil supérieur de l'éducation

École de technologie supérieure

École nationale d'administration publique

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche

Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke

Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université

Groupe de recherche en économie publique appliquée

HEC Montréal

Institut national de recherche scientifique

Mémoire Martin Maltais

Polytechnique Montréal

Regroupement étudiant de maîtrise, diplôme et doctorat de l'Université de Sherbrooke

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO

Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'UQA

Syndicat des professeurs de l'UQAM

Union étudiante du Québec

Université Bishop's

Université Concordia

Université de Montréal

Université de Sherbrooke

Université du Québec (siège social)

Université du Québec à Chicoutimi

Université du Québec à Montréal

Université du Québec à Rimouski

Université du Québec à Trois-Rivières

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

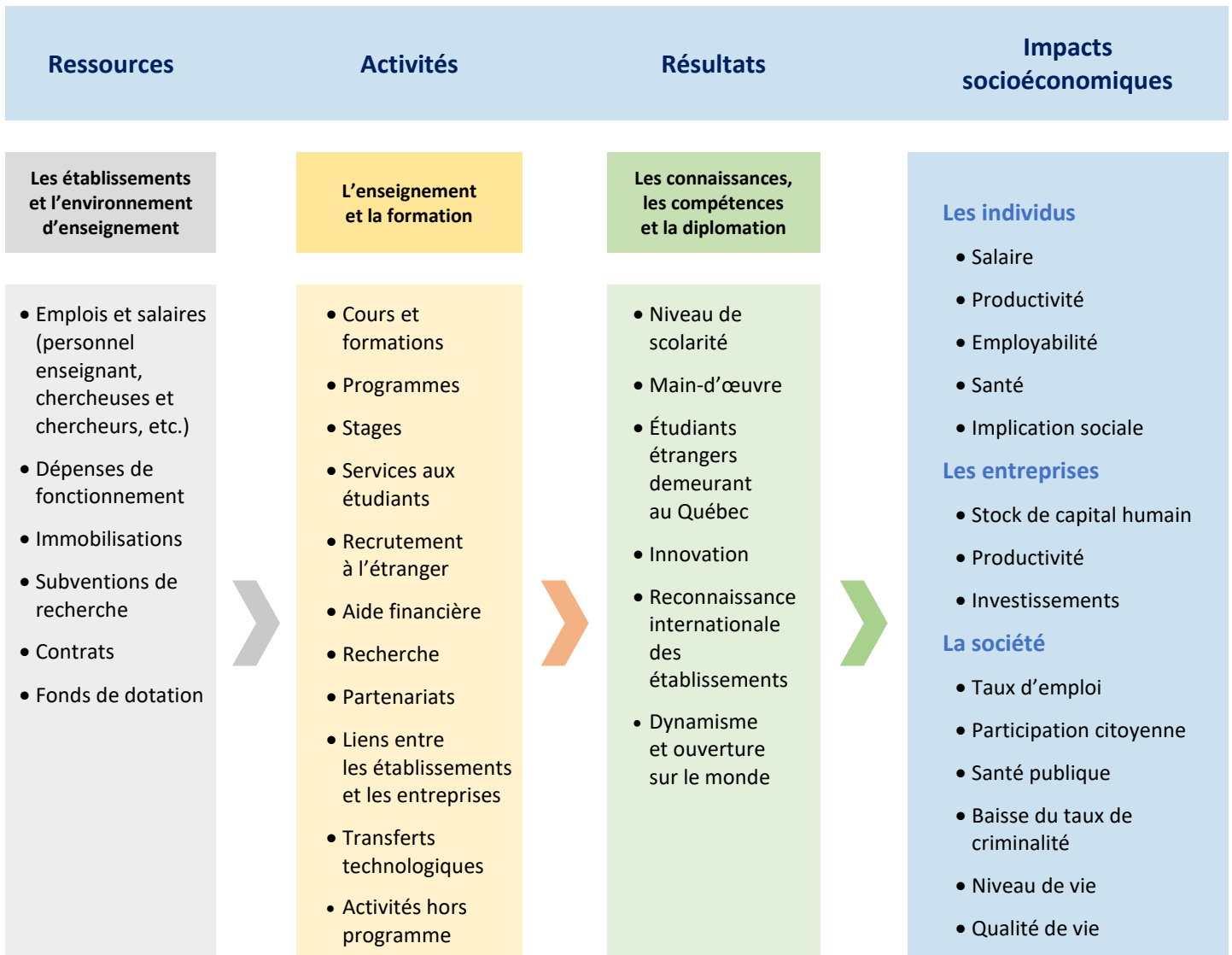
Université du Québec en Outaouais

Université Laval

Université McGill

Université TÉLUQ

Intervention de l'État en enseignement supérieur





Enseignement
supérieur

Québec

